

RESERVE VIVRES DE RUHENGERI.-

Vu et vérifié et porté en R
au L.C. N° 2B du 25/12/60
Le Comptable Territorial 931
Ruhengeri

Ruhengeri, le 23 decembre 1960

R E L E V E

des sommes perçues par le Gestionnaire de la
Réserve vivres de Ruhengeri pour ventes de produits.-

Quittance émise	:	Montant perçus	
Numéro	: date :	Identité de la vente	: Imputation
931/8752/B	:	10.11. : Descamps, Leloup, Biterahoga. 4006	: 1.680 .-
931/8753/B	:	10.11. : M.O.I. C.S.V. BT 4007	: 5.120 .-
TOTAL		=	6.800 FRS

Nous disons : SIX MILLE HUIT CENT FRANCS .-

Le Gestionnaire de la RV



Chr. WILLAME

